

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 30 MAI 2023

18 heures 30

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRESENTS : Mesdames HERARD, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET (arrivée 18h55), BOBILLIER, CUENOT
Messieurs VIVOT, BEDOURET, TOULET, BRUN-BARONNAT, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN

EXCUSES : Mesdames JACQUET et MARADAN

ABSENT : Madame COLIN

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Madame HERARD

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 14 – votants : 15

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 23 mai 2023

Monsieur le Président commence le Conseil en constatant le quorum et remercie les administrateurs de leur présence.

Monsieur le Président souhaite, dans un premier temps, la bienvenue à Monsieur Olivier BRUN-BARONNAT, nouvel administrateur représentant l'ADAPEI du DOUBS qui remplace Monsieur GUEISSBULHER ainsi que Madame Orlane BONNOT, coordinatrice dans la même association. Elle accompagne Monsieur BRUN-BARONNAT en qualité de personne de soutien.

Dans un second temps, les membres présents lors du conseil précédent valident à l'unanimité le compte-rendu de cette séance.

Ensuite Monsieur le Président énonce le premier point à l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE - Mandat spécial pour la participation de Mme Droz-Bartholet, membre du Conseil d'Administration du CCAS de Pontarlier, au Congrès 2023 de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

Monsieur le Président sollicite l'octroi d'un mandat spécial pour la participation au Congrès de l'UNCCAS, pour Madame Martine Droz-Bartholet, membre du Conseil d'Administration du CCAS de Pontarlier qui s'est déplacée à Bourges du 27 mars au 30 mars 2023. Il explique que lorsqu'un élu participe à un évènement pour une collectivité, celle-ci se doit de rembourser forfaitairement les frais engagés par l'élu à partir de barèmes. Au CCAS, afin de procéder au remboursement, un vote du mandat spécial est obligatoire.

Ce mandat n'apportant aucun questionnement, les administrateurs approuvent à l'unanimité le mandat spécial.

ADMINISTRATION GENERALE - Modification du tableau des effectifs

À la suite de mouvements dans le personnel du CCAS et afin de faire correspondre le tableau des effectifs par le grade, le statut et la fonction des agents, il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur la modification de ce tableau des effectifs.

Cette modification n'entraînant aucun questionnement, ce tableau des effectifs modifié est approuvé à l'unanimité, par les membres du Conseil d'Administration.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Rapport d'activités 2022

Monsieur le Président invite ensuite Madame MAIRE à développer le rapport d'activité du CCAS pour l'année 2022.

Madame MAIRE explique tout d'abord : *« La volonté des équipes du CCAS de présenter un rapport d'activités unique et commun à tout le service car ce rapport traduit l'entité CCAS dans sa globalité.*

Pour cette année, nous avons souhaité avec les équipes du CCAS vous présenter l'activité du CCAS en un seul rapport écrit. Pourquoi ? Parce que ce rapport traduit l'entité CCAS dans sa globalité et la transversalité du travail conduit. »

Madame MAIRE expose ensuite les éléments suivants :

« La présentation orale de ce soir entend présenter les points forts de l'activité de l'année écoulée et les axes prioritaires à développer pour l'avenir. »

Madame MAIRE sera accompagnée pour cette présentation par Pauline MICHON, coordinatrice Petite Enfance et Stéphanie GUYON, coordinatrice de l'Action Sociale au CCAS. Elle tient également à excuser Myriam DECREUSE absente actuellement qui exerce également des missions de coordination dans le secteur de la petite enfance.

Elle prend le temps ici de remercier l'ensemble des équipes qui a œuvré à la réalisation de ce rapport et de cette présentation orale.

Madame MAIRE donne tout d'abord un titre :

Le Département, le chef de file des solidarités...le CCAS chef de file de la proximité

Madame MAIRE développe ensuite :

« En effet, à Pontarlier, la 1^{ère} porte franchie ou ouverte, est souvent celle du CCAS. Ce premier accueil a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent. Cet accueil accompagné peut se traduire soit par une information immédiate, soit par une ouverture de droits, et/ou encore par une orientation vers un accompagnement social.

Le premier accueil est dit de « proximité » car il est facilement accessible à toutes les personnes concernées, dans une logique de prévention des difficultés et de renforcement de l'accès aux droits. Il est principalement exercé par l'agent d'accueil du CCAS mais également par d'autres agents tels que le travailleur social lors des demandes de domiciliation, par l'animatrice du Relais Petite Enfance lors d'une demande de liste d'assistantes maternelles, par l'assistante administrative pour les dossiers d'aide légale, par la directrice d'une crèche pour une demande d'accueil occasionnel d'une famille pour son enfant ou encore par le pôle budgétaire pour les démarches en lien avec les financeurs (Département, CAF, MSA...).

Au quotidien, ce sont des professionnelles faisant preuve de flexibilité et d'une capacité d'adaptation. Le niveau d'exigence des publics accompagnés par le CCAS est élevé : les attentes sont fortes, immédiates et diverses. Certains visent une aide ponctuelle tandis que d'autres sollicitent une attention et un accompagnement plus soutenu en raison de problèmes multiples ou complexes. Cette fonction clé d'accueil, d'écoute, de conseil, de mise en relation et d'orientation nécessite donc des professionnel(le)s en capacité à se mettre dans une posture d'écoute, de bienveillance et d'empathie, propice au développement d'un climat

de confiance. Ces professionnelles, sous la supervision et l'impulsion de leurs coordonnatrices, doivent être formées à l'accueil de tout public, l'écoute, la reformulation, la médiation, la gestion du stress et des situations d'urgence dues à la possible agressivité des personnes, parfois « à bout » après un long parcours.

Pour cela, le CCAS va favoriser les démarches « d'aller-vers » les personnes pour intervenir en amont, avant que les difficultés ne soient installées, dans un objectif de repérage et de prévention plutôt que de réparation. Ainsi, le CCAS de Pontarlier est reconnu pour sa capacité à observer et analyser la demande sociale sur son territoire, répondre aux besoins des habitants dans une logique de prévention, d'accès aux droits et d'équité territoriale mais aussi pour travailler en coordination et veiller aux complémentarités entre tous les acteurs. Ces différentes missions confèrent au CCAS de Pontarlier un rôle de coordinateur. À ce titre, il possède une réelle capacité à travailler en pluridisciplinarité et en partenariat avec le réseau d'acteurs locaux institutionnels et associatifs du territoire pontissalien. Il apparaît donc bien comme un outil au cœur des solidarités mais plus encore comme un outil stratégique et partenarial.

La présentation orale réalisée par les coordonnatrices des services de la Petite Enfance et Action Sociale permettra de mettre en avant une année 2022 à travers les missions suivantes :

*C*oordonner

*a C*ueillir

*A*ccompagner

aller vers S »

Madame MAIRE laisse ensuite la parole à Madame Pauline MICHON, Coordinatrice Petite Enfance, pour la présentation du Pôle Petite Enfance.

Madame MICHON explique donc que pour faire un bilan succinct et significatif des services liés à la Petite Enfance et de leur activité en 2022, il semble important de dépeindre en quelque sorte un tableau de la société dans lequel ces services travaillent actuellement.

Elle enchaîne avec la place de l'enfant qui a vu de nombreuses évolutions au fil du temps.

« C'est à partir du 20^{ème} siècle et la convergence de plusieurs facteurs que les représentations et les perceptions relatives à l'enfance permettent enfin que l'enfant soit reconnu comme une personne à part entière. Une personne avec sa personnalité, ses compétences et son opinion. L'augmentation du nombre de femmes qui travaillent à l'extérieur du domicile et la scolarisation des enfants ont fait se développer les modes de garde et le rôle des professionnelles qui accueillent les enfants. Ce terme « d'accueil » de l'enfant et de sa famille est au cœur des valeurs du métier. Accueillir, c'est aller vers l'autre, lui faire une place. C'est tout l'art de ce métier tourné vers autrui. Ces valeurs unissent tous les professionnels exerçant au CCAS.

Pour l'enfant, cela signifie respecter ses besoins, son rythme et ses émotions. Accueillir, c'est aller vers l'autre, lui faire une place. C'est tout l'art d'un métier tourné vers autrui. Ces valeurs unissent tous les professionnels exerçant au CCAS.

Cependant, le milieu de la petite enfance a été bousculé ces dernières années par le COVID bien sûr mais aussi par de nombreux changements. Que ce soit dans la réglementation des établissements ou dans les besoins et les pratiques parentales des familles, la petite enfance, ça bouge (et pas qu'au sens propre).

Début 2022, de nouveaux décrets modifiant la réglementation Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants sont apparus. Un travail important de remise à jour a dû être effectué pour chaque établissement. Dans les changements majeurs, on peut noter :

- Augmentation de 2 places pour l'accueil en micro-crèche, avec une décision prise en ce sens pour Arc-en-Ciel aux Granges-Narboz prévue en septembre 2023.
- Un référent santé accueil inclusif a été nommé pour chaque structure, en remplacement de l'obligation d'un médecin référent. Les missions liées à ce poste ont été confiées à 2 infirmières en interne, qui ont cette année renouvelé et harmonisé l'ensemble des protocoles médicaux pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, ainsi que les nouveaux protocoles demandés par la réforme.

- Les nouveaux textes de lois permettent une flexibilité concernant l'embauche de personnes non diplômées pouvant exercer en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant notamment. Malgré des mouvements (absences courtes ou définitives) récurrentes en structure et des difficultés de recrutement inédites, le CCAS tente de garder une ligne de conduite en faveur des personnes diplômées pour garantir une qualité d'accueil des enfants et des familles.
- Le service du Relais Petite Enfance a également dû s'adapter à des changements : nouvelle convention collective pour les assistantes maternelles et les parents qui les emploient, modification des agréments des assistantes maternelles et le démarrage, renouvellement de son agrément et de son projet de fonctionnement auprès de la CAF. »

Madame MICHON poursuit son exposé en expliquant qu'en effet, travailler dans la petite enfance, c'est bien sûr savoir accompagner les enfants dans leur développement mais c'est aussi accueillir les parents. Cet accompagnement est une facette riche et complexe de ce métier.

« Cette année, l'ensemble des équipes observent un essor de nouvelles pratiques des parents qui suscitent parfois un décalage dans l'accompagnement proposé à l'enfant. Ces constats sont également présents de la part des assistantes maternelles indépendantes et des retours qu'elles font au Relais Petite Enfance. La mise en commun de ces observations permet de dire qu'il y a une réelle évolution dans les pratiques parentales. Les parents entendent et lisent beaucoup de choses à travers les réseaux sociaux. La multitude d'informations sur les notions d'éducation positive, ou le « comment être un bon parent » créent parfois un manque de repères chez les familles, ce qui complique l'accueil des enfants. Car confier son enfant, chez une assistante maternelle ou en crèche, c'est une démarche qui nécessite souvent un accompagnement du parent, qui doit être affiné et personnalisé, ce qui demande beaucoup de temps et d'énergie aux professionnels. Ces constats amènent à axer les projets et les réflexions des agents sur l'accompagnement à la parentalité et à remettre en question leurs pratiques.

En 2023, des temps d'échanges entre parents animés par des professionnels du Service d'Accueil en Petite Enfance ont été proposés. De plus, les équipes continuent de se former et les temps d'analyse de la pratique dans chaque structure ou les groupes de paroles proposés aux assistantes maternelles par le Relais Petite Enfance sont des outils pour travailler en ce sens. »

Madame MICHON confirme que l'axe de travail du soutien à la parentalité est un enjeu essentiel de ce territoire. Le CCAS s'engage dans cette direction à travers des projets comme la Semaine Tous Famille coordonnée sur tout le Haut Doubs par le Relais Petite Enfance qui vient de démarrer ce jour.

Enfin, le CCAS de Pontarlier gère les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant depuis leurs créations. Un des principes fondamentaux est de rendre les crèches accessibles à tous. Depuis 2021, toutes les crèches sont labellisées AVIPS (Crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale). Ce partenariat avec Pôle Emploi permet d'accompagner des familles dans des situations où trouver un mode de garde est souvent le 1er frein du retour à l'emploi.

Madame MICHON poursuit en décrivant le territoire Pontissalien qui présente de nombreuses particularités : territoire frontalier avec un taux d'emploi fort, ce qui le rend attractif, attirant et dynamique. Par conséquent, c'est également un territoire avec chaque année de nouvelles familles sans tissu familial autour et des besoins en matière de mode de garde importants. Malgré un développement de nombreux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant majoritairement privés sur le secteur, la chute du nombre d'assistantes maternelles en activité depuis 2015 rend la recherche d'un mode d'accueil compliquée, voire parfois impossible.

L'équipe du Relais Petite Enfance observe depuis plusieurs années que le métier d'assistante maternelle est un métier en crise : de nombreuses professionnelles choisissent de stopper leur activité, ce qui s'ajoute à une vague de départs à la retraite et un nombre de nouvelles recrues insuffisant pour équilibrer l'offre d'accueil.

Le CCAS observe ces mêmes difficultés de recrutement pour les professionnels petite enfance diplômés. En 2022, une nouvelle convention collective concernant les assistantes maternelles a été signée. Le Relais Petite Enfance continue donc d'accompagner parents et assistantes maternelles dans des démarches contractuelles de plus en plus complexes avec l'objectif de soutenir la relation et de participer ainsi à la qualité d'accueil de l'enfant.

Madame MICHON conclut en constatant qu'avec tous ces éléments, il va sans dire que le domaine de la petite enfance est en pleine évolution. C'est pourquoi les deux postes de coordination Petite Enfance occupés par Madame DECREUSE et elle-même ont été créés afin d'articuler les projets visant au développement et au maintien du service aux familles. Un des enjeux est également d'accompagner les équipes dans un souci de qualité du service public rendu et en faveur des adultes de demain.

La parole est ensuite donnée à Madame Stéphanie GUYON, coordinatrice du service social pour développer l'action sociale du CCAS.

Madame GUYON retrace l'année 2022 qui a été une charnière dans la levée progressive des restrictions à la suite du covid et qui a permis de revenir à un fonctionnement classique, avec le retour des contacts directs, sans masque, ni protocole.

Néanmoins cette période a laissé quelques stigmates, où les plus vulnérables n'ont pas été épargnés bien au contraire. Par la suite, l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie n'ont pas arrangé la situation.

C'est dans ce climat, que le service action sociale du CCAS a continué d'œuvrer.

« L'année 2022 a également connue de nombreux mouvements de personnel, avec le départ et l'arrivée de nouvelles recrues. Aujourd'hui l'équipe sociale est au complet avec cinq travailleurs sociaux, un agent social, une animatrice sociale et une coordinatrice l'action sociale.

Étant donné ces faits, le service social est pour l'heure encore en construction, ce qui n'entache ni la dynamique ni le service rendu.

L'ensemble des membres, auquel le personnel de l'accueil est associé, réalisent au quotidien un accueil inconditionnel du public venant chercher de l'information auprès du CCAS.

La première mission est de bien prendre en compte et définir la demande des citoyens se présentant au CCAS. En effet, la possibilité d'obtenir un accueil physique auprès d'une institution devient chose rare, le CCAS de Pontarlier offre à chacun un espace de premier accueil.

Les demandes d'interventions du service d'action sociale concernent beaucoup de domaines : du budget, de la santé, du logement, de l'accès aux droits, des problématiques de maintien à domicile et du handicap. »

Madame GUYON souhaite mettre le focus sur 2 thématiques qui préoccupent le service social spécialement : le logement et de la santé.

« L'équipe action sociale est régulièrement sollicitée autour de la question de l'accès et du maintien dans le logement. En même temps, le public interpelle très fréquemment les travailleurs sociaux concernant l'accès au logement social. La situation autour de l'accès au logement dans le parc social est très tendue sur la ville de Pontarlier, il y a environ 1000 demandes en attentes actuellement enregistrées par les trois bailleurs sociaux.

Dans ce contexte, la CCAS constate, avec regret, que des personnes salariées sont contraintes de dormir dans leur véhicule ou que des personnes mal logées sont également contraintes de se maintenir dans leur logement inadapté.

Les travailleurs sociaux sont à court de solutions pour une majorité de ces situations. Malgré tous les efforts de travail en amont avec les bailleurs sociaux, il existe peu de solutions de logements proposés. »

Madame GUYON alerte : *« Il est plus que nécessaire d'élaborer de nouveaux projets afin de mieux répondre aux besoins de logement sur notre territoire. »*

Par exemple, le CCAS est engagé en 2023 sur l'élaboration d'un projet de maison relais, destiné à offrir des solutions de logement aux personnes les plus fragilisées par la vie, avec des parcours chaotiques, atypiques... »

Madame DROZ-BARTHOLET rejoint le conseil à 18h55.

Madame GUYON poursuit : *« D'autres perspectives en termes de logement modulaire et déplaçable sont également en réflexion sur notre bassin. »*

Lorsque la perspective du logement autonome n'est pas possible, le service social du CCAS accompagne les plus démunis vers les dispositifs d'hébergement alternatifs adaptés à leur situation (logement temporaire, Abri de nuit, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, LHSS...)

Aussi, des mesures d'accompagnement spécifique et intensif nommées ASLL sont mises en place lorsque cela est possible. »

Madame GUYON souligne également que le CCAS de Pontarlier participe à la Conférence Intercommunale du logement menée par la Communauté des Communes du Grand Pontarlier.

La 2^{ème} thématique sur laquelle Madame GUYON souhaite mettre l'accent et qui se trouve, bien souvent, transversale dans de nombreuses situations, est celle de la santé.

« Tout d'abord, le vieillissement, du fait de la spécificité du public accompagné, se traduit par la perte d'autonomie, l'isolement. Il est plus que nécessaire et urgent de développer des réponses autour du maintien à domicile, du lien social, de la veille solidaire auprès des personnes les plus isolées. »

La démarche de l'ALLER VERS prend tout son sens afin d'intervenir le plus en amont des situations, pour éviter une dégradation globale des situations. C'est un travail de longue haleine, où la persévérance et la patience sont de mise. Les interventions dans le cadre du suivi social ou du dans le cadre de l'installation et du suivi des téléalarmes permettent d'être vigilant sur ces situations. Cela permet ainsi aux personnes accompagnées d'accepter de l'aide dans leur quotidien. »

Madame GUYON note également une difficulté certaine en ce qui concerne l'accès aux soins, soit pour avoir accès à un médecin généraliste, soit pour se rendre auprès d'un spécialiste lorsqu'il est nécessaire de se déplacer hors de la commune de Pontarlier (ex : La Cluse, Besançon...).

« Cette difficulté génère parfois le non-recours aux soins par défaut de solution de proximité. »

Madame GUYON constate également que de nombreuses personnes accompagnées par le CCAS sont aux prises avec une addiction à l'alcool, aux drogues et en chemin ou non vers le soin, qu'elles soient en logement ou sans domicile.

Elle souligne que cette problématique impacte le travail d'accompagnement car la consommation de produits addictifs a très souvent des répercussions sur le comportement des personnes, qui peuvent se montrer tour à tour, volubiles, désorientées, agressives, menaçantes....

« Cette réalité met parfois l'équipe sociale en situation d'insécurité et demande de grandes capacités professionnelles et humaines. »

Afin d'être mieux armée et apporter des réponses pointues, l'équipe du CCAS tisse et développe des liens avec le réseau associatif et institutionnel. Ce travail permet de coordonner au mieux ces actions en direction du public. »

Enfin, les maladies psychiques, l'absence ou le non suivi régulier du traitement médical impacte l'état de santé des personnes rencontrées sur leur comportement qui peut se révéler agressif, exigeant, pressant, voir violent verbalement. Cette attitude peut encore être renforcée lorsque s'ajoute la consommation de produits comme l'alcool et les drogues.

De ce fait, l'accompagnement social et les soins doivent être complémentaires dans leur prise en charge. Il est aussi important que le malade et sa famille soient, dans la mesure du possible, partie prenante.

C'est dans ce contexte singulier que l'équipe action sociale œuvre au quotidien afin d'apporter les réponses les plus adaptées aux situations fragiles.

Afin de gérer au mieux ces situations complexes, l'équipe sociale projette de participer à une formation sur les gestes de premiers secours en santé mentale, d'ici fin 2023.

Pour conclure, Madame GUYON souligne que seul, le service d'action sociale du CCAS ne peut répondre aux multiples problématiques sociales de son territoire. Les dispositifs institutionnels et les associations sont des partenaires essentiels et incontournables de l'accompagnement social.

Elle salue et remercie les partenaires associatifs privilégiés comme la Croix Rouge, le Petit Panier, Travail et Vie et l'ADDSEA.

Elle reconnaît l'engagement de l'équipe Action Sociale dans la réalisation de ses missions au quotidien car l'accompagnement social est un travail de l'ombre qu'il est nécessaire de valoriser dans une société « du tout, tout de suite et du j'ai droit à ».

Monsieur le Président remercie les équipes du CCAS pour l'intervention et reprend la parole pour mener les débats.

Il annonce certains chiffres concernant les logements sociaux sur la région. Selon le rapport de la CIL il y a actuellement un taux de vacance qui s'élève à seulement 1,3%.

Le taux de rotation est de 8,8% soit 130 mouvements par an.

En 2021, seulement 150 attributions pour 730 demandes soit 1 pour 5.

En 2022, c'était 137 demandes pour 738 demandes encore 1 pour 5.

« Cela démontre un réel engorgement pour les mouvements des logements sociaux dans la région. » conclut-il.

Madame Bénédicte HERARD tient à remercier les équipes du travail effectué.

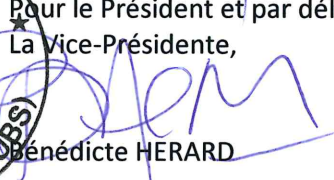
Après un échange entre les administrateurs, il apparaît plusieurs points :

- Des efforts sont en prévision pour les secteurs du logement et de la santé, malgré des secteurs très tendus et qui vont se tendre encore dans les années à venir.
- Le rapport d'activité est apprécié dans la forme avec ce nouveau format commun : il est fluide à lire, clair dans les points abordés, et les trois parties sont intéressantes car il permet une vision globale de l'activité. Les équipes du CCAS sont félicitées pour leur travail.
- Ce qui est demandé pour le rapport d'activité 2023 : une présentation plus dynamique avec un comparatif des quantités par public d'une année sur l'autre.

Monsieur Le Président rappelle que le prochain conseil se tiendra le mercredi 29 juin à 18h30.

La réunion du Conseil d'Administration se termine à 19h47.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD

